

# DÉLIBÉRATION n° CA-12-06-2020-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 12 juin 2020

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration  
du 17 avril 2020

## Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

### ADOPTE

#### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 17 avril 2020 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

#### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 12 juin 2020  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 12 juin 2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [http://www.telerecours.gouv.fr](#)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Compte-rendu du  
Conseil d'administration**  
-----  
Séance du 17 avril 2020

**Ordre du jour :**

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 13 mars 2020
- 3- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration des 6-7 avril 2020 ;
- 4- Formation/CFVU :
  - Modalités de recrutement en Master 1 : modifications liées à la crise sanitaire ;
  - Examen et modalités de contrôle des connaissances ;
  - CVEC et aide d'urgence ;
- 5- Recherche : points sur les actions de soutien ;
- 6- Relations internationales : point de situation générale ;
- 7- Ressources humaines : point de situation générale ;
- 8- Fondation Poitiers Université : procès-verbal du Conseil de gestion du 18 février 2020 ;
- 9- Tarifs et subventions ;
- 10- Questions diverses.

**Les membres présents :**

Licia BAGINI ; El Mustapha BELGSIR ; Yves BERTRAND ; Delphine BON ; Philippe BRISSONNET ; Aurélien BROSSARD ; Dominique BRUNET ; Pascal CHAUCHEFOIN ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Elvire DIAZ ; Isabelle DUFRONT ; Marie-José GRIHOM ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Evelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Karine MICHELET ; Virginie NEVEU ; Julien SEIGNEURET ; Thami ZEGHLOUL.

**Participants avec voix consultative :**

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

**Invités permanents :**

Nicolas BOISTAY ; Roxane DURAND ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Nirmal NIVERT.

**Invités :**

Christine FERNANDEZ ; Khaled HIRECH.

### **Procurations :**

Sébastien CELLES	à	Karl JOULAIN
Jean-Philippe NEAU	à	Yves JEAN
Rose-Noëlle SCHÜTZ	à	Karine MICHELET

## **1) Informations générales**

Le Président remercie les administrateurs d'avoir voté favorablement la délibération-cadre relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, lors du Conseil d'administration des 6 et 7 avril 2020, permettant aux instances de se réunir et à l'Établissement de continuer à fonctionner.

Les mandats des élus dans les différentes instances de l'Université sont prolongés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il s'agit là d'une période historique, le Covid-19 bouleverse le fonctionnement des sociétés ainsi que les libertés individuelles et collectives car la moitié de la planète est confinée et les frontières sont fermées. Les régions sont touchées de manière différente en France et on s'en rend moins compte à Poitiers. Il y a des différences très importantes entre ceux qui habitent en appartement, ceux qui élèvent des enfants et qui doivent assurer la continuité pédagogique, par rapport à ceux qui ont une maison avec un jardin. Le prolongement du confinement porté à un mois va être une période encore plus anxiogène. Cette situation oblige à penser toutes les questions de manière différente.

De manière exceptionnelle, le Président écrit régulièrement à la communauté universitaire pour garder un lien et la tenir informée. Sa principale priorité est que chaque collègue puisse sortir de cette période en bonne santé physique et psychologique. Grâce à la mobilisation de toute la communauté, l'université de Poitiers fonctionne d'une façon assez exceptionnelle et l'ensemble de l'équipe présidentielle est agréablement surprise. Plus de 600 cours ont été mis en ligne, avec la difficulté de certains collègues qui élèvent seuls leurs enfants, assurant ainsi la continuité pédagogique des étudiants et de leurs propres enfants. Il reconnaît que cette période est épuisante et très compliquée pour tout le monde. Un travail extraordinaire est fait par I-Médias et d'ailleurs certains collègues ont travaillé les samedi et dimanche pour permettre la mise en ligne de ces cours. Bien que l'ensemble des personnels de l'Établissement soit mobilisé, il répète que les collègues ne pouvant pas se connecter ne doivent pas culpabiliser car chacun sait qu'ils essaient de faire au mieux.

Il y a actuellement un énorme travail effectué en relation avec le CHU et le Crous, concernant les étudiants en cité universitaire, en relation également avec le SSU qui passe une fois par semaine pour leur indiquer qu'ils sont là pour eux. La CVEC s'est réunie pour aborder la situation des étudiants en difficulté économique ; il a été décidé que la somme de 60 euros par semaine serait versée aux étudiants vivants seuls et de 100 euros par semaine pour les parents étudiants. 500 étudiants les ont sollicités à ce sujet.

Ce contexte influe sur la question des examens et Virginie LAVAL fera le point sur la CFVU qui s'est réunie hier.

Le Président a été amené à évoquer une hypothèse – et non pas une décision – concernant le recrutement des enseignants-chercheurs. Le Conseil d'administration a voté une campagne d'emplois de 45 postes de maîtres de conférences et de professeurs des universités mis au concours. Le ministère participe à la CPU tous les jeudis matin et a indiqué de faire en sorte que la rentrée de septembre se passe le mieux possible. Cependant, personne n'a aucune visibilité sur le déconfinement ni sur ce qui va se passer au mois de juin et au mois de juillet. La France est partie sur un temps assez long, avec la crainte d'une deuxième vague à l'automne. Les comportements individuels et collectifs vont être amenés à profondément changer. Les festivals estivaux sont annulés et ce n'est pas anecdotique. Le Président voulait que les recrutements aient lieu en présentiel, mais il a changé sa position car, selon les régions dans lesquelles se trouvent les candidats, ils ne seront peut-être pas en mesure de se déplacer, par exemple s'ils sont dans l'Est de la France. Il n'est pas non plus envisagé que toutes les auditions aient lieu à distance. Le ministère a dit qu'il était hors de question que la campagne soit repoussée. Il est essentiel de recruter, mais personne ne connaît les conditions dans lesquelles la France sera au mois de juin.

Les étudiants vont regarder les cours en ligne mais ils n'ont pas toujours des conditions de travail qui le permettent, il est regrettable que s'ajoute à la fracture numérique, la fracture sociale des inégalités.

Karl JOULAIN regrette que le ministère ne veuille pas repousser la date de recrutement alors que la Sorbonne Université a repoussé la sienne.

Le Président ajoute qu'outre la Sorbonne Université, l'Université de Corse Pascal-Paoli a également repoussé la date de ses recrutements.

Le Président signale que l'université de Poitiers a été élue sur un nouveau PIA que coordonne Dominique ROYOUS pour l'ensemble de l'académie Poitou-Charentes sur BAC-3, BAC+3, en partenariat avec le Rectorat et l'université de La Rochelle. Ce programme permettra d'amplifier les relations entre lycées et universités.

## **2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 13 mars 2020**

Le Président propose de passer au vote.

### **Délibération n° 01**

**Le compte-rendu du Conseil d'administration du 13 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## **3) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration des 6-7 avril 2020**

Le Président propose de passer au vote.

### **Délibération n° 02**

**Le compte-rendu du Conseil d'administration des 6-7 avril 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## **4) Formation/CFVU :**

- Modalités de recrutement en Master 1 : modifications liées à la crise sanitaire
- Examen et modalités de contrôle des connaissances
- CVEC et aide d'urgence

Modalités de recrutement en Master 1 : modifications liées à la crise sanitaire :

Modalités de recrutement en Master 1 : modifications liées à la crise sanitaire :

Virginie LAVAL indique que dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, les modalités de recrutement pour intégrer un master 1 ou un master 2 dérogatoire à la rentrée 2020-2021 ont dû être adaptées.

La CFVU a eu lieu hier matin. Les élus devaient voter ces modalités par filière mais, à leur demande, tous les masters devront renoncer aux entretiens et sélectionner uniquement sur dossier. La délibération a été adoptée par 25 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions. Aussi, tous les masters sont concernés par une modification de leur mode de recrutement.

Licia BAGINI ajoute qu'à l'UFR Lettres et Langues, la majorité des masters a demandé un entretien par Skype ou Webex.

Virginie LAVAL indique que les élus de la CFVU ont souhaité que l'ensemble des modifications soient imposées à l'ensemble des masters.

Karine MICHELET souhaite des éclairages sur cette position car elle y trouve une incohérence entre recruter des collègues à distance et mettre en place des examens à distance. Ces recrutements à distance ont déjà été expérimentés et elle a l'impression que cela crée des inégalités entre les candidats poitevins et les autres qui ne peuvent pas se déplacer. Ces échanges insatisfaisants à distance permettent de faire la lumière sur des

candidatures parfois étonnantes. Elle saisit mal cette position car, dans certaines disciplines, les étudiants sont exposés pour la première fois à la sélection en Master 1 (en droit) et n'y sont pas préparés, ils seront donc sélectionnés sur des dossiers très incomplets car le semestre en cours ne sera pas pris en compte. Cet échange en M1 permettait de mieux apprécier les qualités d'un candidat qui, à l'occasion du premier semestre, aurait eu des insuffisances dans tel domaine. C'est le primat du risque de l'accroissement de la fracture numérique.

Le Président comprend que sa proposition porte sur la possibilité d'entretiens téléphoniques avec les candidats.

Karine MICHELET confirme qu'un entretien téléphonique a eu lieu quand la connexion en visioconférence avait été défectueuse.

Le Président propose un temps d'échange sur cette possibilité.

Licia BAGINI partage le point de vue de Karine MICHELET.

Pascal CHAUCHEFOIN témoigne du bon déroulement d'entretiens par Skype avec les étudiants.

Sandrine CHEVAILLER demande cette possibilité de visioconférence ou d'entretien téléphonique, après échange avec les élus de la CFVU.

Virginie LAVAL rappelle la possibilité d'invalider la liste des masters votée. Elle devait faire voter aux élus de la CFVU les masters qui avaient décidé de renoncer aux entretiens. Pour les licences professionnelles, la possibilité a été laissée de maintenir les entretiens.

Le Président signale que la prochaine CFVU se tiendra le 7 mai 2020 pour décider des modalités de contrôle formation par formation. Lors de cette réunion, tel master peut faire part du souhait de réaliser des entretiens téléphoniques avec les étudiants en M1.

Isabelle DUFRONT attire l'attention sur le fait que beaucoup de demandes d'informations des étudiants sont reçues sur les masters et licences professionnelles en termes de recrutement. Beaucoup d'entretiens téléphoniques sont réalisés au Safire. Si les formations pratiquent différemment, elle voit un enjeu de communication et d'information important auprès des filières.

Virginie LAVAL précise que les informations sont mises à jour sur le site, sur la base de la décision de la CFVU de la veille et seront réactualisées si besoin. La liste des formations et des modalités de recrutement retenues est disponible.

Karine MICHELET ajoute que des précautions ont été prises sur les possibilités de déposer un dossier électronique dans les délais impartis, pour ne pas sanctionner les étudiants. Elle pense que cette bienveillance peut être appliquée en cas de connexion défectueuse lors d'un entretien.

Le Président convient que l'idée est d'adapter la sélection au contexte.

Virginie LAVAL propose de réinterroger les assesseurs à la pédagogie, si le vote du Conseil d'administration est négatif.

Karine MICHELET suggère la mention « entretien à distance » soit par visioconférence, à défaut par la voie téléphonique.

Le Président propose de passer au vote.

Virginie LAVAL précise que dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, l'examen des dossiers de candidatures pour intégrer un master 1 est adapté, conformément aux préconisations de la CPU. Les commissions de recrutement ne devront pas prendre en compte les résultats du semestre 6, ni le fait d'avoir réalisé ou non un stage. Le fait de ne pas être titulaire du diplôme de licence ne devra pas être un motif pour

écarter un dossier. Ce principe s'applique également pour les étudiants sélectionnés entre le M1 et le M2. Elle fait part des résultats du vote à la CFVU pour le M1 et le M2 : 32 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Le Président invite à suivre le vote de la CFVU et ouvre la discussion.

Virginie LAVAL indique que la campagne de candidatures pour entrer en master 1 est maintenue aux dates prévues, soit du lundi 20 avril 2020 au vendredi 15 mai 2020 inclus. Les résultats seront communiqués aux candidats au plus tard le 19 juin 2020. La campagne de candidature pour entrer en master 2 est maintenue aux dates prévues :

- Pour le master management et administration des entreprises : du lundi 20 avril 2020 au vendredi 15 mai 2020 inclus. Les résultats seront communiqués aux candidats au plus tard le 19 juin 2020.
- Pour les masters de Droit : du lundi 11 mai 2020 au vendredi 5 juin 2020 inclus. Les résultats seront communiqués aux candidats au plus tard le 10 juillet 2020.

Elle fait part des résultats du vote à la CFVU : 33 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

### Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à la majorité les dispositions suivantes :

Objet	Dispositif	Vote
Calendrier pour les masters 1	Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, la campagne de candidatures pour entrer en master 1 est maintenue aux dates prévues, soit du lundi 20 avril 2020 au vendredi 15 mai 2020 inclus. Les résultats seront communiqués aux candidats au plus tard le 19 juin 2020	25 voix pour 0 voix contre 1 abstention.
Mode de recrutement dans les masters de l'université de Poitiers	Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, les modalités de recrutement pour intégrer un master 1 ou un master 2 dérogatoire en 2020-2021 sont adaptées, pour certains masters	14 voix pour 11 voix contre 1 abstention
Traitement des dossiers par les commissions de sélection pour entrer en master 1 à l'université de Poitiers	Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, l'examen des dossiers de candidatures pour intégrer un master 1 est adapté, conformément aux préconisations de la CPU, les commissions de recrutement ne prendront pas en compte : - Les résultats du semestre 6 (deuxième semestre de la L3), - Le fait d'avoir ou non fait un stage, - Le fait de ne pas être titulaire du diplôme de licence ne devra pas être un motif pour écarter un dossier. L'obtention de la licence devra être confirmée au plus tard le 30 septembre 2020.	25 voix pour 0 voix contre 1 abstention
Traitement des dossiers par les commissions de sélection pour entrer en master 2 à l'université de Poitiers	Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, l'examen des dossiers de candidatures pour intégrer un master 2 est adapté, conformément aux préconisations de la CPU, les commissions de recrutement ne prendront pas en compte : - Les résultats du semestre 8 (deuxième semestre du M1), - Le fait d'avoir ou non fait un stage, - Le fait de ne pas être titulaire du master 1 ne devra pas être un motif pour écarter un dossier. L'obtention du master 1 devra être confirmée au plus tard le 30 septembre 2020.	25 voix pour 0 voix contre 1 abstention

### Aménagement des examens et modalités de contrôle des connaissances :

Virginie LAVAL signale que la priorité de la CFVU est de garantir l'égalité de traitement au sein de chaque formation par la prise en compte des difficultés créées ou augmentées par la crise sanitaire, afin de garantir le maintien d'une égalité de traitement entre les étudiants d'une même formation.

Les principes généraux offrent à chaque formation la faculté de trouver les meilleures modalités d'aménagement adaptées à leurs spécificités :

- L'allégement et la diminution du nombre des épreuves. Les modalités de contrôle des connaissances ne pourront s'appliquer en l'état.
- Pas d'examen en présentiel. Les sessions pour les semestres pairs et la session de rattrapage n'auront pas lieu.

Une validation du semestre pair est soumise prioritairement à deux conditions :

- Concernant les examens du semestre pair, le principe est la validation du semestre pair par calcul de la moyenne. Ce calcul est soumis à deux conditions qui peuvent être cumulatives :
  - o Un nombre disponible de notes pour les étudiants d'une même promotion avant la période de confinement, jugé suffisant et représentatif par l'équipe pédagogique de la formation concernée,
  - o Des évaluations menées à distance pendant la période de confinement, après vérification par les équipes pédagogiques d'une égalité de traitement pour tous les étudiants de la promotion.
- Dans l'hypothèse où la formation ne remplit aucune de ces deux conditions, le semestre pair sera neutralisé et ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

En référence à un document du ministère, la neutralisation d'un semestre pair est interdite.

Elle voit la difficulté de valider un semestre en psychologie et en sociologie en l'absence de notes et d'assurer une égalité de traitement vu que les cours n'ont pas lieu avant le début du confinement.

Les assesseurs à la pédagogie et les élus de la CFVU ont proposé de travailler à l'échelle du jury, dans une situation de bienveillance.

Pour les formations diplômantes, DUT 2<sup>e</sup> année, licences professionnelles, master 2 et la 3<sup>e</sup> année du diplôme d'ingénieur, dans la mesure où le stage long obligatoire participe à l'acquisition des connaissances et des compétences, il est opportun de reporter la fin d'année universitaire pour les stages des diplômes de fin de cycle au 31 décembre 2020, si un étudiant veut s'insérer dans la vie professionnelle pour valider le diplôme dans le cours de l'année universitaire.

Il faut entendre la spécificité des formations qui sont les plus à même de connaître le comportement de la cohorte, l'accès des étudiants au travail demandé. Les décisions d'un semestre ne peuvent être prises de manière uniforme ni par les composantes, ni par l'université. Le choix doit revenir aux équipes pédagogiques qui sont au plus près des étudiants.

La CFVU a refusé, le 16 avril 2020, de statuer sur les remontées de chacune des composantes. Depuis l'allocation du Président de la République, certains aménagements retenus par certaines composantes sont caducs puisque des examens en présentiel étaient prévus.

Les porteurs de mention doivent se rapprocher des étudiants pour expliquer les modalités.

L'ensemble de ces principes généraux a été validé par les élus de la CFVU à 25 voix pour, 8 abstentions.

Thami ZEGHLOUL remarque que les libellés pour les stages de l'annexe CFVU et du mail ne sont pas identiques. Le mail fait mention : « Le report de l'année universitaire a été validé par les élus. Il permettra aux étudiants de reporter leur stage obligatoire en fin d'année civile sans avoir à se réinscrire ».

Virginie LAVAL indique que la pièce jointe qui a été votée par la CFVU fait foi.

Julien SEIGNEURET souligne l'attente des étudiants par rapport aux modalités d'examen. Il rejoint Virginie LAVAL sur le fait que les composantes doivent communiquer rapidement les hypothèses de modalités d'examen pouvant être mises en place. Il demande si l'université a défini des critères sur lesquels les composantes doivent s'appuyer pour définir la présence d'une fracture numérique ou sociale, sanitaire au sein d'une promotion.

Virginie LAVAL convient qu'il revient aux équipes pédagogiques de communiquer. Pour les cohortes, un questionnaire a été adressé à la faculté des sciences du sport pour avoir un état des lieux. Pour les formations en master, il est aisé de se rapprocher des étudiants pour s'assurer des possibilités de travail.

Par ailleurs, pour les étudiants « empêchés », l'équipe pédagogique a proposé de faire un travail à renvoyer par voie postale.

Le Président précise que les situations sont très variables d'une cohorte à une autre. En Histoire, après un recensement, 30 % des étudiants n'avaient pas consulté les cours.

Marie-José GRIHOM revient sur la décision du ministère de ne pas valider un semestre blanc.

Virginie LAVAL confirme la décision argumentée.

Le Président dit avoir échangé avec le Recteur délégué sur cette décision d'Anne-Sophie BARTHEZ. La CPU est défavorable aux semestres blancs pour l'ensemble des formations. La situation est plus hétérogène pour la sociologie. Pour la psychologie, l'équipe présidentielle et la CPU devront échanger sur les situations exceptionnelles.

Karl JOULAIN est atterré par la décision du ministère. Au regard de l'évènement exceptionnel, il déplore l'incapacité de neutraliser un semestre. Les modalités d'aménagement vont requérir du temps. Il est favorable à la neutralisation générale.

Le Président convient qu'il faut laisser les universités autonomes décider d'un semestre blanc sur les formations nécessitées.

Virginie LAVAL expose que les Vice-présidents CFVU des autres universités se donnent bonne conscience, considérant la mise à disposition d'un ordinateur portable et une connexion Internet permettent de réunir les conditions de composer.

#### CVEC et aide d'urgence :

Virginie LAVAL rapporte que la CVEC a mis en place une aide d'urgence. Les bénéficiaires potentiels sont les étudiant(e)s de l'université de Poitiers remplissant une ou plusieurs de ces conditions :

- Perte de revenu suite à l'impossibilité de travailler en raison de la crise sanitaire ;
- Perte de gratification de stage en raison de la crise sanitaire ;
- Situation de handicap ou besoin d'un accompagnement spécifique ;
- Bénéficiaire de l'épicerie sociale ;
- Parent isolé(e) ;
- Hébergé(e) en résidence CROUS ;
- Absence de moyens informatiques ;
- Étudiant en santé mobilisé dans le cadre de la crise sanitaire.

Deux types d'aide ont été proposés :

- Aides en nature :
  - Prêt d'ordinateur
  - Assistance (par ex. : pour garde d'enfant(s) ou pour réaliser des courses)
- Aides financières :
  - o Compensation partielle des pertes de revenus (gratification de stage ou de revenus du travail) selon la situation personnelle
  - o Aide alimentaire : 60 euros par semaine et par étudiant (porté à 100 euros par étudiant-parent isolé(e))
  - o Prise en charge de frais imprévus non couverts par les aides du CROUS.

Elle salue le travail des assistantes sociales en étroite collaboration avec le CROUS.

L'aide d'urgence est à hauteur de 400 000 euros.

Depuis la mise en place du dispositif (6 avril 2020), 520 courriels ont été reçus (dont 154 bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire et 302 nouvelles demandes).

Les assistantes sociales de l'Université de Poitiers et le CROUS travaillent à un tableau de suivi mis en place.

Les profils des demandes sont les suivants :

- 15 % d'étudiants identifiés en cité U ;
- 74 % d'étudiants à l'international ;
- 3 parents isolés ;
- 3 étudiants en santé ;
- 1 étudiant en situation de handicap.

Les aides accordées ont pris la forme suivante :

- Portable et tablette : 20 demandes, 20 équipements remis
- Aide alimentaire : 154 bénéficiaires potentiels, 31 virements
- Aide gratification stage, perte de travail : 50 demandes à l'étude
- Autres demandes financières : 850 euros

#### Point Parcoursup :

Virginie LAVAL indique que les entretiens prévus dans les DUT ont été supprimés comme pour les DEUST. Le recrutement se fait exclusivement sur dossier pour les formations sélectives de l'université de Poitiers à l'entrée de cycle.

L'université de Poitiers voit son taux d'attractivité augmenter à nouveau :

- Une hausse de 11 % des vœux confirmés en licences générales et DEUST par rapport à l'an dernier : de 35 646 vœux confirmés en 2019 à 39 803 vœux confirmés en 2020 ;
- Même phénomène pour les DUT avec une hausse de 16 % : on passe de 14 514 vœux confirmés en 2019 à 16 863 vœux confirmés en 2020.

Le modèle de Licences accès santé (L.AS) mis en place à l'université de Poitiers en lieu et place de la PACES semble séduire les lycéens puisque le nombre de vœux confirmés pour les L.AS est de 6 048 contre 4 058 pour la PACES en 2019.

La plupart des formations voient leur nombre de candidatures augmenter, à l'exception :

- De la licence classique de Psychologie (-11 %),
- De la licence classique de Droit (-27 %),
- Du parcours renforcé en Mathématiques (-49 %).

À l'inverse, les portails de Droit et les portails de Psychologie suscitent un nombre plus important de candidatures :

- Droit/Histoire : +117 %
- Droit/Psychologie : +85 %
- Psychologie/Sciences du Langage : +19 %)

El Mustapha BELGSIR rapporte que les services de la collectivité ont pris contact avec les services de l'université pour faire un état de lieux des étudiants en difficulté. Il demande si des connexions ont eu lieu entre le CCAS, les services de l'université et le CROUS pour compléter l'action menée.

Gilles MIRAMBEAU répond que les épicerie sociale et de l'université ont été fermées rapidement. Celle des Couronneries a pris le relais avant la mise en place des aides étudiantes.

Karine MICHELET relève que des étudiants dépassent les conditions d'âge pour bénéficier de certaines aides. Des étudiants réfugiés, éligibles au RSA, n'y ont plus droit, en bénéficiant d'aides. Elle voit l'intérêt d'un partenariat avec le CCAS pour remédier à ces situations.

## 5) Recherche : points sur les actions de soutien

Le Président indique que l'université est en relation étroite avec le CHU, les laboratoires. Avec d'autres laboratoires, l'université a fait part d'éléments psychologiques au travers des recherches du Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA) sur les questions de vieillissement, d'autonomie des personnes, de dépendance. Cette démarche pluridisciplinaire est particulièrement intéressante. S'est tenue une visioconférence de la Commission régionale de l'enseignement supérieur (CRES) le 15 avril 2020 en présence de Gérard BLANCHARD, les universités, les CHU, les CROUS. La Région lance un appel à manifestation d'intérêt sur ces questions de recherche en biologie-santé et sur les conséquences psychologiques de cette période et les aspects liés à la question de l'autonomie.

Khaled HIRECH rapporte que le premier point porte sur le recensement et la collecte de matériel pour soutenir leurs partenaires que sont le CHU, le CROUS, les EHPAD de la Vienne. Des échanges réguliers ont lieu pour identifier leurs besoins. L'université a fait don de 4 000 à 5 000 masques, environ 20 000 paires de gants, 500 surblouses au CHU, mis à disposition du CHU des balances pour la fabrication de solutions hydroalcooliques (SHA) et du matériel médical et scientifique (détection, perfusion, respirateurs, pousses seringues). En lien avec le CNRS, l'IC2MP fabrique environ 4 000 litres de SHA. Des solutions hydroalcooliques, des masques et des gants ont été mis à disposition du CROUS et des EHPAD. Une vingtaine d'imprimantes 3D a été recensée pour la fabrication de visières mais la fabrication n'est pas encore lancée.

Le deuxième point porte sur le bilan des travaux conduits dans leurs laboratoires :

- Dans le domaine de la santé et de la biosanté, en relation directe avec la situation actuelle (recherches sur le Covid-19, la lutte contre les virus, les pandémies, etc.) ;
- Dans le domaine plus large de la santé avec l'intégration d'une dimension interdisciplinaire intégrant les sciences humaines et sociales, ainsi que les partenariats avec d'autres universités extérieures à la Région, notamment des établissements étrangers.

Avec 2 temporalités :

- Gestion immédiate de la crise : lutte contre le Covid (diagnostic, solutions techniques, solutions cliniques, etc.)
- Après crise : avec l'après-crise, le développement de la résilience des territoires, la gestion des prochaines crises, etc. tenant compte des aspects humains, éthiques, économiques, géographiques...

La région Nouvelle-Aquitaine va lancer un appel à manifestation d'intérêt sur la problématique du Covid-19. Les laboratoires seraient mobilisés pour ce faire.

Il fait part d'une modification des calendriers des appels à projets lancés par l'ANR et les PIA.

Des négociations ont été entamées avec la Région et les collectivités pour un report en 2021 des crédits aux actions reportées.

Le Président fait savoir que l'HCERES a décidé de décaler le retour des auto-évaluations en termes de recherche et de formation du 11 septembre au 6 novembre. Les directeurs de laboratoires de l'université l'ont alerté. Cette auto-évaluation des équipes et des laboratoires dirigés a été décalée sur deux années avec deux hypothèses : les universités qui auront remonté les auto-évaluations pour le 6 novembre 2020, celles qui le feront pour fin décembre 2020-début janvier 2021. Il a opté pour la seconde hypothèse. Par ailleurs, comme les élections auront lieu fin octobre-début novembre, la nouvelle équipe présidentielle doit prendre le temps pour rencontrer l'HCERES. En outre, comme les contrats d'établissement sont prolongés d'un an, la nouvelle équipe présidentielle aura le temps de porter son projet dans le cadre d'un nouveau contrat d'établissement.

Gilles MIRAMBEAU ajoute que le plan de continuité des activités de la recherche est disponible sur l'intranet et a fait l'objet d'un travail des directions des laboratoires mais aussi de la direction de la recherche. Sans vouloir

imaginer que la reprise du travail soit celle d'avant la crise, il faudra entrevoir un plan de reprise de l'activité. Une réflexion devra porter sur une démarche pour que les laboratoires le formalisent.

Le Président convient d'y travailler en amont sans attendre le cadrage national. La reprise dans les laboratoires se fera de façon progressive, avec des conditions d'accueil particulières.

## **6) Relations internationales : point de situation générale**

Christine FERNANDEZ salue les équipes des Relations Internationales dans les services centraux et dans les composantes, qui sont « sur le pont » depuis fin janvier. Dès le 26 février 2020, une cellule de crise a été mise en place concernant les mobilités hors Europe et Italie. Elle remercie le DGS, le DRHRS, les médecins sollicités, le SSU pour la mise en place de pages web d'information, d'avoir contacté les étudiants en Italie et en Espagne.

A suivi la phase d'annonce de fermeture entre le 13 et le 16 mars 2020. Des messages ont été adressés aux étudiants en mobilité pour leur donner le choix de rester sur leur lieu de mobilité ou de rentrer, sans pénalité pédagogique, ni financière.

Les étudiants internationaux ont été contactés, en particulier ceux logés par le CROUS.

Dès le 17 mars 2020, un message a été adressé à tous leurs étudiants en mobilité pour leur conseiller de rentrer selon les directives de Jean-Yves Le DRIAN. Une adresse mail dédiée a été créée.

Tous les étudiants de licence et de master en mobilité entrante comme sortante ont été recensés avec l'aide des correspondants RI dans les composantes et les laboratoires, en mettant en place un fichier partagé. De là, tous les étudiants ont été contactés pour les accompagner dans leur choix de retour. Un contact quasi journalier est maintenu avec ceux qui ont fait le choix de rester sur place.

Quelques-uns, pour lesquels ils sont sans nouvelle, sont relancés.

Ont été établis des contacts avec les ambassades, Campus France, la cellule de crise au cabinet de la ministre Frédérique VIDAL pour faire revenir des étudiants, répondre aux inquiétudes des étudiants et des parents.

Pour les mobilités ERASMUS, il a été fait en sorte que 80 % des bourses soient versées, en sus des frais de voyage. A cet égard, elle remercie les membres de la DRI.

Le réseau des Vice-président Relations internationales pour partage de bonnes pratiques est animé.

### *Point de situation des Relations Internationales au 17 avril 2020*

Sur les 1 075 mobilités sortantes ce semestre, 405 n'étaient pas commencées, 670 mobilités étaient en cours au 16 mars 2020.

147 étudiants sont restés dans le pays d'accueil, majoritairement en Europe.

509 étudiants sont rentrés. 14 étudiants sont en stage mais les RI sont sans nouvelle.

En termes de mobilités Erasmus en Europe, elle fait état de 252 mobilités dont 66 % sont revenus.

25 lecteurs de l'UFR Lettres et Langues sont partis faire de l'assistantat (CIEP) en français en Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, République d'Irlande, Royaume-Uni, Irlande et Colombie.

Concernant les mobilités entrantes, elle dénombre 4 281 étudiants dont 370 doctorants, 1 057 sur des sites délocalisés (IAE, formations de droit), 118 à distance et 217 étudiants dans le cadre d'échanges ERASMUS.

Sur 2 519 étudiants en licence et en master sur un de leurs sites « locaux », 1 422 ont répondu. 57 % de ces étudiants sont restés à Poitiers, 492 sont en France et dans les DOM-TOM, 7 % dans leur pays d'origine, 25 ailleurs en Europe ou dans le monde.

### *Les actions en cours*

Beaucoup d'étudiants internationaux connaissent des problèmes financiers et sont aidés grâce à l'aide d'urgence mise en place. La DRI a débloqué des fonds pour aider sur des aspects de mobilité.

D'une part, tous les étudiants partis ou qui devaient partir en mobilité internationale sont recensés. Tous les frais liés à des mobilités interrompues ou annulées sont recensés. Un questionnaire en ligne permet d'y répondre. À compter du 22 mai 2020, une commission se réunira pour étudier les modalités d'indemnisation. Pour les cas non concernés par la CVEC, la Fondation octroie des aides d'urgence.

Les étudiants réfugiés en centre FLE sont contactés quotidiennement par les personnels du centre FLE.

L'Agence ERASMUS a déclaré l'état de force majeure. Les dernières informations de Bruxelles font état d'une lourdeur dans la transmission des dossiers. La CPU, le bureau des VP RI ont demandé que ce cas de force majeure permette aux étudiants de toucher l'intégralité des aides.

#### *Décisions prises par les Relations Internationales*

Au vu du prolongement du confinement et de la situation mondiale, toutes les missions internationales sont interdites jusqu'à la fermeture estivale de l'Université. Même sur des contrats gérés en dehors de l'université de Poitiers (CNRS, Inserm), les personnels doivent disposer d'un ordre de mission sans frais signé par l'université. Plutôt que de laisser les étudiants engager des frais, a été décidé un semestre blanc de mobilité hors Europe en mobilité encadrée entrante comme sortante en septembre. Les mobilités doivent être décalées à janvier 2021. Dans les universités hors Europe, l'accueil en mobilité entrante a été annulé.

Pour les internationaux sur formations diplômantes (EeF, Parcoursup, Concours, CFLE, etc.), à ce jour leur accueil n'est pas annulé. A minima, des accueils seront décalés ou annulés (retards dans les délivrances de visas, quatorzaine imposée ? interdiction de sortie ou d'entrée sur ou depuis certains territoires ?).

Au vu de la complexité de la situation en septembre, il est conseillé aux étudiants internationaux déjà inscrits dans nos filières et à nos doctorants de ne pas regagner leur pays d'origine cet été mais de rester en France si possible, pour ne pas prendre le risque d'être empêchés de regagner le territoire français.

### **7) Ressources humaines : point de situation générale**

Le Président remercie les Ressources humaines pour le travail réalisé dans l'ombre.

Nicolas BOISTAY revient sur 4 thématiques par rapport au plan de continuité mis en place par la DRHRS. Ce dernier est mis à jour régulièrement selon les informations reçues, déplorant le manque d'informations de leur tutelle.

#### La paie :

- Paie de mars

La paie de mars n'a pas connu de problématiques, étant transmise auprès de la direction des finances publiques pour une mise en paiement.

- Paie d'avril

S'est posée la problématique de la paie d'avril parce qu'au niveau de l'université, l'ensemble des mouvements a été saisi pour que la paie puisse se faire de manière classique. Le passage de la DGFIP en mode dégradé a conduit l'ensemble des services RH à ressaisir les mouvements déjà saisis.

- Titulaires, CDI et CDD

L'ensemble des titulaires CDI et CDD recrutés qui avaient une paie au mois de mars vont se voir reconduire leur paie sur le mois d'avril, hors mouvements de primes exceptionnelles ou d'heures supplémentaires ou de mouvements non permanents.

- Vacataires BIATSS et étudiants

Se posait la problématique de l'ensemble de la population des vacataires dans la mesure où ils sont payés après service fait et nécessitent un mouvement mensuel par les services RH. Ces populations ont été priorisées pour être payées sous forme d'acompte pratiquement à 100 % du net à fin avril. Cela sera régularisé a priori sur la paie de mai.

- Vacataires d'enseignements

La situation est identique pour cette population. Ont été ciblés les ATV, doctorants qui ont un acompte fin avril. Se posait la problématique des chargés d'enseignements vacataires qui ont une fonction principale pour être recrutés. Ils n'auront pas de paie en avril parce qu'ils ont une rémunération principale du fait de leur situation professionnelle.

Les heures planifiées pour cette période de confinement, que ce soit pour les vacataires BIATSS, étudiants ou les vacataires d'enseignements sont considérées comme faites. Par conséquent, ils seront payés. D'ailleurs, les vacataires d'enseignements assurent la continuité pédagogique au même titre que les enseignants et les enseignants-chercheurs. Pour les étudiants, il en est de même puisque la plupart des services avaient planifié leurs heures.

#### Recrutements et mobilité :

- Mobilité interne et concours BIATSS

La mobilité interne a été maintenue avec une procédure dégradée pour les personnes qui se trouvent sans réseau Internet. L'ensemble des responsables a été sollicité pour se rapprocher des collègues. Il souhaite le maintien d'un deuxième mouvement en mobilité interne au mois de juillet pour les personnels titulaires et CDI. Un accompagnement individuel aura lieu pour l'ensemble des personnels CDD concernés.

- Concours et recrutements

Pour les concours BIATSS, le site Internet du ministère fait savoir que les inscriptions étaient décalées jusqu'à nouvel ordre, sans pour autant avoir eu une note de la DGRH.

Les concours doivent normalement être maintenus pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les catégories C et D de la filière ITRF. Pour les catégories A, la prise de poste était envisagée au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Pour la filière AENES, ils sont suspendus sans connaître la date effective de prise de poste.

Les recrutements des enseignants contractuels sont en cours, comme ceux des enseignants du second degré.

- Recrutements contractuels BIATSS

Les recrutements sont suspendus sauf dérogation particulière pour les contrats liés à la recherche (CDD BIATSS). De nouveaux recrutements n'auront pas lieu pour les vacataires BIATSS ou étudiants.

#### Carrière :

- Avancements enseignants
- Avancements BIATSS

Les calendriers sont maintenus concernant les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement pour les personnels BIATSS. Une CPE dématérialisée se tient ce jour pour étudier le point sur les bibliothèques et la filière AENES. Des procédures dématérialisées ont été mises en place pour réceptionner les dossiers qui seront signés à la sortie du déconfinement. L'ensemble des dossiers sera transmis au rectorat et au ministère *via* Internet.

#### Congés et absences :

- En cas d'arrêt de travail

Dans le cadre de la crise sanitaire, il renvoie à l'arrêté pour les arrêts maladie. Ces derniers liés au Covid-19 ne devaient pas avoir de jour de carence. Etant dans l'incapacité de connaître le motif de l'arrêt médical, il a été décidé que le jour de carence était suspendu pour l'ensemble des arrêts maladie sur la période de confinement.

- Situation dans Hamac

Ont été mises en place différentes possibilités pour connaître la situation de chaque agent, à inscrire dans le logiciel dédié Hamac :

- Covid-19 autorisation spéciale d'absence situation exceptionnelle,
- Covid-19 pour la garde d'enfant,
- Covid-19 pour le travail à domicile.

Les responsables peuvent ainsi connaître la situation de chaque personne.

- Cas des CRCT

Une situation a été mise en place afin que les CRCT puissent demander une dérogation et un report sur le temps du confinement. Une demande a été faite dans ce cadre.

- Congés payés

Par suite d'une ordonnance sur cette question, un mail a été adressé le 16 avril 2020 pour demander au personnel BIATSS de prendre 5 jours de congés sur la période de 17 avril 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement fixée au 10 mai 2020 au soir.

Le Président convient s'être accordé avec les organisations syndicales représentatives des personnels sur une incitation à la prise de congés, compte tenu de la période anxieuse. L'ordonnance interministérielle a changé la donne et sera appliquée en simplifiant les choses.

Dominique BRUNET souhaite des éclairages sur le recrutement des maîtres de langues de nationalité étrangère.

Nicolas BOISTAY fait savoir que la problématique fait l'objet d'une procédure *via* des comités d'expertise scientifique qui peuvent recruter de manière dématérialisée. Pour les visas et les nouveaux entrants, il manque d'informations quant à leur entrée sur le territoire français.

Philippe BRISSONNET se satisfait de la qualité du dialogue social dans l'établissement mais déplore d'être informé sur des points importants par le ministère *via* Internet. L'ordonnance sur les congés imposés n'a pas fait suite à une négociation avec les organisations syndicales au niveau national. L'auteur de cette ordonnance parlait des primes versées aux fonctionnaires au journal télévisé de France2. Par conséquent, la position de l'université de Poitiers était équilibrée et démontre la qualité du dialogue actuel.

Le Président rappelle que la CPU demandait depuis un mois une clarification du ministère sur cette question. Il regrette que le temps n'ait pas été pris pour négocier avec les organisations syndicales nationales.

Sandrine CHEVAILLER salue le dialogue social à l'université qui a permis de rebondir sur cette ordonnance et de respecter une équité pour les personnels.

Myriam MARCIL regrette le déroulé des événements avec une absence totale de concertation sur cette ordonnance tardive. D'autant que l'université de Poitiers est dans la dernière zone des dates de congés, donc la pause pédagogique et les congés démarrent le 17 avril 2020. Le projet d'ordonnance a circulé le jour où il est passé en Conseil des ministres. Elle abonde dans le sens de ses collègues que le vote du 14 avril 2020 est devenu caduc en l'espace de 24 heures. Le DRHRS et le DGS ont écouté les organisations syndicales sur les modalités d'application pratico-pratiques alors que l'ordonnance mentionne le fait de passer outre l'écoute du CTE.

Le Président signale que pour la région Île-de-France, les enseignements de continuité pédagogique reprennent à compter du 20 avril 2020.

Virginie NEVEU s'associe aux remarques de ses collègues et salue le travail de concertation du DGS et du DRHRS.

## **8) Fondation Poitiers Université : procès-verbal du Conseil de gestion du 18 février 2020**

Le Président signale, en préambule, que la Fondation rencontre des difficultés pour collecter des fonds en cette période. Les Présidents d'université sont persuadés que la situation des universités va être dégradée sur le plan financier, notamment pour l'entrée des ressources que sont la taxe d'apprentissage ou celles liées à la VAE. Le fonds de roulement de l'université permettra, si besoin est, de pallier cette situation.

Le Président propose de passer au vote.

### **Délibération n° 04**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers-Université en date du 18 février 2020.**

### 9) Tarifs et subventions

Gilles MIRAMBEAU fait part de la réception d'une demande d'un complément de bourse pour un doctorant étranger pour un montant de 2 850 euros, sous forme d'un apport mensuel de 300 euros.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 05**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.**

### 10) Questions diverses

Julien SEIGNEURET s'interroge sur l'organisation du concours de la PACES.

Le Président répond que l'hypothèse de la troisième semaine de juin est maintenue, sans aucune certitude sur les événements qui se tiendront en juin et juillet. La réforme du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle a été reportée. La réforme de la PACES est mise en œuvre. La date du concours de la PACES a été évoquée lors de la conférence des directeurs le 15 avril 2020.

Philippe BRISSONNET demande si la liste des personnels ayant le droit de se rendre sur site a évolué. Un collègue des espaces verts l'a interpellé, le CROUS ayant repris ses activités.

Gilles MIRAMBEAU entend que la tonte des pelouses va devoir reprendre. Envisager la reprise d'activité des agents va nécessiter l'organisation d'une formation sur les gestes barrières.

Le Président entend que cette activité se fera sur la base du volontariat.

Gabriel de SAINT MARTIN souligne que les plans de reprise d'activité devront faire l'objet d'une validation. En cas de reprise d'activité, la protection de la santé des agents concernés devra être assurée.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration



Yves JEAN